

Ce niveau apparent n'est pas représentatif du niveau de protection réel de la digue. En effet, la composition interne, la structure ou la stabilité de l'assise font que l'ouvrage présente un risque de rupture avant que le niveau d'eau n'atteigne la crête de digue.

On différencie plusieurs niveaux différents :

- **Niveau de Protection** : c'est le niveau d'eau sur lequel s'engage le porteur de la compétence GEMAPI. Au-delà de ce niveau, l'évacuation de la zone protégée doit s'opérer ;
- **Niveau de Sureté** : La probabilité de ruine de l'ouvrage est relativement faible (<5%) ;
- **Niveau de Danger** : la rupture de l'ouvrage est grande (>50%).

